



## Arnaque, abus de faiblesse et délais de rétractation

Par **Oliverooo**, le **10/04/2008** à **00:03**

Ma mère (52ans) a signé à une personne qu'elle croyait être son ami un devis pour un ordinateur de bureau. Cependant, ayant profité du fait que ma mère n'y connaissait rien en informatique et utilisant la confiance qu'elle avait en lui ainsi que le fait que je ne sois pas présent, cette homme a tenter de vendre un matériel obsolète pour un prix surélevé a ma mère. J'aimerais savoir si la signature du devis engage ma mère à l'achat sachant qu'il n'est constitué que de l'adresse du vendeur, de celle de ma mère, de la date, de la mention « objet : devis », ainsi que des pièces choisies et leurs prix. Ma mère a simplement mis une signature sans qu'il n'y ai aucun emplacement destiné a cet effet ni qu'elle ait écrit la mention « lu et approuvé ».

De plus j'aimerais savoir comment dans ce cas je dois m'y prendre pour exercer mon droit de rétractation (au cas où) sachant que cette personne est venu a mon domicile faire sa pseudo « vente » et que le papier signer ne contient aucun bordereau de rétractation.

Je me demande même si cet insignifiant papier constitue un engagement d'achat.

Je vous pris de bien vouloir répondre rapidement et précisément car beaucoup d'argent en dépende...et la signature date déjà de lundi.